



Information Service Public 2020

N'hésitez pas à publier cette notice d'information sur le site de votre Mairie :

Comme chaque année, la force de notre engagement 2020 auprès de nos concitoyens se veut être un gage de sûreté et fiabilité.

Afin d'obtenir une meilleure satisfaction de la part des personnes réalisant **leurs démarches sur l'ANTS**, et en tant que partenaire habilité et agréé SIV par l'Etat nous avons créé un guide d'utilisation pour l'ANTS.

Pour rappel l'ANTS c'est une plateforme en ligne qui permet de demander le plus simplement possible une carte d'identité, un permis de conduire, ou un certificat d'immatriculation. Le signe ANTS définit l'agence nationale des titres sécurisés, c'est un établissement de Service Public placé sous l'autorité du ministère de l'intérieur.

Pour mieux orienter les internautes, notre guide en démarches administratives a été créé spécialement pour les Mairies de France afin d'éviter que nos citoyens ne parviennent à finaliser leurs démarches.

Votre Guide Service Public